Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2019/19 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,
Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction des Contrôles**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Jean-Marc LANDELLE	Directeur des contrôles	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier et liquider toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement
Stephen DEMESY	Adjoint au Directeur des contrôles	
Alain PETITJEAN	Chef du service des contrôles en exploitation surface animaux	- Certifier les frais de déplacement
Laurent ZORN	Chef du services des contrôles en entreprises	

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction des Contrôles**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Jean-Marc LANDELLE	Directeur des contrôles	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel - Signer les lettres de notification de contrôle
Stephen DEMESY	Adjoint au Directeur des contrôles	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel - Signer les lettres de notification de contrôle
Alain PETITJEAN	Chef du service des contrôles en exploitation surface animaux	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Laurent ZORN	Chef du services des contrôles en entreprises	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 15 janvier 2019.

Fait à Limoges,
le 05 FEV. 2019

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président directeur général (original)

Ampliation :
M. l'Agent comptable

Copies :
M. Jean-Marc LANDELLE
M. Stephen DEMESY
M. Alain PETITJEAN
M. Laurent ZORN

DRH
DFJL